



Compte-rendu  
**Syndicat de l'ASL**  
des propriétaires du domaine du bois de Chartres  
réuni le 18/11/2023

Ref : CR2023-3

**Présents** : Michel REDON, Président ; Frédérique CHAUMONT, trésorière ; Camille GARRIGOU, Secrétaire ; Manuel CALISTO, Syndic ; Patrice VANNESSON, Syndic.

**Ordre du jour :**

### **1 Sécurité au domaine**

Le syndicat de copropriétaires a pris la décision d'améliorer la sécurité au sein du domaine en installant des panneaux "Voisins Vigilants" à l'entrée.

Cependant, lors de la réunion, il a été souligné que le groupe WhatsApp ne doit pas devenir un outil pour dénoncer chaque individu se promenant dans le domaine. Il a été rappelé aux membres que la route fait partie de l'espace public, et il est donc possible que des personnes extérieures viennent s'y promener. L'objectif du groupe WhatsApp est de partager des informations utiles pour la sécurité et non pas pour susciter une paranoïa injustifiée.

### **2 Espaces verts**

Suite à l'arrêt d'activité de l'entreprise habituelle en charge de l'entretien du domaine, le syndicat a sollicité un devis à Pierre Yves Rouffanche, s'élevant à 6000 euros. Malheureusement, les plaintes concernant l'entretien défaillant des parties communes se sont multipliées. La personne engagée en tant qu'auto-entrepreneur pour cette tâche n'était pas suffisamment équipée et n'a pas consacré le temps nécessaire à l'entretien convenu.

En conséquence, le contrat n'ayant pas été respecté, le bureau a voté pour le paiement de 3000 euros correspondant à la prestation effectuée. Pour l'année 2024, des devis de plusieurs entreprises sont attendus afin de garantir un meilleur entretien des espaces communs.

- **3 Piscines**

Cette année, la saison de piscine a été un succès, fonctionnant du 3 juin au 14 octobre. Les



membres ont exprimé leur gratitude envers les bénévoles dont l'implication a permis le bon fonctionnement des installations.

De plus, l'entreprise en charge de l'entretien de la piscine a été saluée pour son efficacité, et le coût de ses services reste adéquat pour l'année 2024.

Quelques travaux de maintenance ont été réalisés en début de saison, tels que le remplacement de pompes et la réparation de fuites, afin de maintenir les installations en bon état.

- **4 Salle club house**

La salle club house a été fréquemment louée tout au long de l'été et continue d'accueillir des événements pendant la basse saison. Cependant, des plaintes de riverains ont été signalées concernant le bruit.

Il a été rappelé aux locataires que cette salle n'est pas conçue pour des festivités bruyantes et que le respect du voisinage, notamment en termes de niveau sonore, est crucial. Les règles stipulent qu'après 22 heures, le bruit doit cesser (tolérance jusqu'à minuit), et l'utilisation de systèmes audio en extérieur ou de DJ est strictement interdite. Chaque locataire est tenu pour responsable en cas de non-respect de ces règles, pouvant entraîner des poursuites.